



Communiqué intersyndical SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes et SGJ-FO

Le journaliste tunisien Zied El-Heni doit être libéré immédiatement

Le Syndicat national des journalistes (SNJ), le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le Syndicat général des journalistes FO (SGJ-FO), membres de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), expriment leur plus vive indignation face à l'acharnement judiciaire subi par le journaliste tunisien Zied El-Heni, rédacteur en chef du média en ligne *Tunisian Press*. Figure historique de la presse tunisienne, âgé de 62 ans, il est détenu depuis le 24 avril 2026 pour avoir simplement défendu le secret de ses sources.

Zied El-Heni doit comparaître le 25 septembre 2026 devant le pôle judiciaire antiterroriste dans l'affaire des « Audio Leaks ». Convoqué initialement comme témoin après un travail de vérification pour une émission radio, il a exigé un mandat avant de confier son téléphone : cette demande de garantie juridique a suffi à requalifier son statut en « suspect ». Il est désormais poursuivi pour « constitution d'organisation terroriste » et « transmission d'informations au profit d'une organisation terroriste ». Ces charges de terrorisme sont en réalité des représailles contre la protection des sources, consacrée par l'article 7 de la Charte mondiale d'éthique des journalistes. Zied El-Heni risque une lourde peine de prison.

Cet emprisonnement intervient alors que la liberté de la presse s'est effondrée en Tunisie, avec la multiplication des poursuites contre les journalistes, les pressions exercées sur les médias, la dégradation des conditions de travail et le recul des libertés publiques. Quatre journalistes sont actuellement incarcérés en Tunisie : Mourad Zeghidi, Borhen Bsaies, Mohamed Yousfi, et donc Zied El-Heni.

Le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et le SGJ-FO réaffirment leur totale solidarité avec Zied El-Heni, sa famille et l'ensemble des consœurs et confrères tunisiens. Ils s'associent au Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), également membre de la FIJ, et exigent sa libération immédiate et l'abandon de toutes les poursuites contre lui.

Paris, le 24 septembre 2026